

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°09-2022-121

PUBLIÉ LE 2 SEPTEMBRE 2022

# Sommaire

## **09 PREFECTURE - DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET DE L'APPUI TERRITORIA / DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

09-2022-09-02-00002 - Arrêté de subdélégation de signature en matière de  
gestion des successions dans le département de l'Ariège (2 pages)

Page 3

09 PREFECTURE - DIRECTION DE LA  
COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET DE  
L'APPUI TERRITORIA

09-2022-09-02-00002

Arrêté de subdélégation de signature en matière  
de gestion des successions dans le département  
de l'Ariège

Direction régionale des Finances publiques  
d'Occitanie  
et du département de la Haute-Garonne  
Pôle stratégie – Affaires Régionales  
34 rue des Lois  
31039 Toulouse Cedex 9  
Mél. :  
drfip31.controledigestion@dgfip.finances.gouv.fr

Toulouse, le 01/09/2022

---

Affaire suivie par : Sandrine SIRVEN-ROBIN  
Mél : sandrine.sirven-robin@dgfip.finances.gouv.fr  
Téléphone : 05 61 10 68 45

---

**Arrêté de subdélégation de signature en matière de gestion des successions vacantes dans le département de l'Ariège**

La Préfète de département de l'Ariège,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion des patrimoines privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu le décret du 16 avril 2018 portant nomination de M. Hugues PERRIN, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de Haute-Garonne ;

Vu le décret du 25 novembre 2020 nommant Mme Sylvie DANIELO-FEUCHER, préfète de l'Ariège ;

Vu l'arrêté de la préfète de l'Ariège en date du 14 décembre 2020 donnant délégation de signature à M. Hugues PERRIN, directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de Haute-Garonne, à l'effet de signer, dans la limite de ses compétences et attributions, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Ariège,

Sur proposition du directeur régional des finances publiques,

Arrête :

**Article 1** : La délégation de signature qui est conférée à M. Hugues PERRIN par l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2020, sera exercée par M. Thierry LOUTON, administrateur général des finances publiques, et M. Olivier SARDOU, administrateur des finances publiques, ou à leur défaut par Mme Marie-Joelle DEZAPHY, inspectrice principale des finances publiques.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés à l'article 1, la délégation sera exercée par Mme Annie PELATA, inspectrice divisionnaire experte des finances publiques, Mme Nicole DEZON, contrôleur principale des finances publiques, M. Antonio GONZALES contrôleur

principal des finances publiques, Mme Jeannine BRUNELLO contrôleur des finances publiques, M. Grégory LAGARDERE contrôleur des finances publiques, et M. Jean-Michel LLOPIS, agent administratif des finances publiques.

**Article 3** : Cet arrêté annule et remplace toute disposition antérieure.

**Article 4** : Le directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ariège.

Fait à Toulouse, le 01/09/2022

Pour la préfète,

Le Directeur régional des finances publiques  
d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne



Hugues PERRIN